



Dettes sur Défunt 5 ans après ...??? !!!!

Par Jackson 43

Bonjour,

Ma mère bénéficiait d'un logement social chez Alliadé Habitat. À ce titre elle avait droit à l'allocation logement. Il lui restait un peu plus de 150 euros à sa charge. Elle est décédée en septembre 2020 du COVID. Nous avons déménagé ses affaires en décembre 2020. Dans le bail de location de ma mère j'avais communiqué mon adresse mail pour recueillir les quittances mensuelles des loyers et mon numéro de téléphone. Aujourd'hui je reçois un mail de leur part comme étant redevable de 224,28 euros

"Vous n'avez pas répondu favorablement à la procédure amiable de la Société AURALAW qui nous a retourné votre dossier."

Je ne suis même pas sûr que ce soit lié à ce dossier...

Et je n'ai jamais rien reçu de la Société que je ne connais pas.

Mais dans la référence du mail il y a le prénom de ma mère. Et le nom de l'interlocuteur existe bien chez Alliadé Habitat sur LinkedIn.

Votre avis !

Phishing ? !

Si il y a un souci quelconque pourquoi je n'ai reçu que 2 SMS et aujourd'hui un mail.

N'y a-t-il pas prescription ... ?

Est-ce qu'il n'y a pas de bluff au cas (emprise par la peur) ?

MERCI pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Déjà, quand on veut recevoir des courriers officiels on donne une adresse.

Enfin je ne comprends pas quelles démarches vous avez faites : vous avez résilié le bail en envoyant un certificat de décès ?

Si cela n'a pas été fait, il est logique que tout soit au nom de votre mère ...

Mais effectivement, puisqu'ils parlent de procédure amiable, on peut supposer que le délai de prescription de 3 ans n'a pas été suspendu.

Par ITERNITY1979

Bonjour

Il manque un morceau de l'histoire.

Avez-vous résilié le bail suite au décès, si oui quand ?

Dans ce genre de situation, c'est son adresse postale qu'il faut laisser, pour recevoir tout document ou demande de paiement lié à ce logement.

Bonne journée

Ines

Par Jackson 43

Bonjour,

Au décès de ma mère j'ai fourni par mail un certificat de décès dans les jours qui ont suivi.

Nous étions en période du COVID, donc dans l'impossibilité de déménager immédiatement (interdiction de déplacement).

pour le déménagement mais aussi pour chercher un local pour accueillir le mobilier); donc nous avons laissé en l'état en accord avec Alliade et les loyers ont été d'ailleurs prélevés sur le Cpte.

En fin d'année nous enfin pu déménager. Et un état des lieux a été réalisé je crois le 5 janvier par service technique Alliade.

Puis plus de "nouvelles" de leur part.

Le 31 décembre 2024 un SMS "voici un lien de paiement de 224,28 Euros valable jusqu'au 7 janvier 2025". il était expédié par ScelliusLBP avec un lien

je me suis empressé de ne rien faire craignant un phishing comme les médias nous recommandent à longueur de journée !

et je suis même à me demander si ce n'est pas du fishing ?

et hier le m^e SMS et en plus un mail dont voici ce qui est écrit :

"Je me permets de vous contacter dans le cadre de votre dossier.

Vous n'avez pas répondu favorablement à la procédure amiable de la Société AURALAW qui nous a retourné votre dossier.

Je vous informe que votre dossier a été transmis ce jour à notre huissier de justice aux fins de recouvrement.

Tous les frais engendrés par cette procédure seront à votre charge."

Votre avis avec ce complément d'informations

MERCI

Par kang74

Donc ne répondez pas .

Même si on partait du principe que c'était un rappel de charges/ dégradation état des lieux , la dette serait prescrite .

Par Jackson 43

Bjr,

Non je n'ai pas laissé mon adresse postale. Je n'en voyais pas l'utilité.

Je n'ai jamais signé aucun engagement en mon nom personnel.

J'avais laissé mail et mon N° de téléphone à des fins pratiques car ma mère n'avait juste un téléphone fixe.

Un état des lieux réalisés sans dégradation (ma mère avait 80 ans mais bon supposons) J'ai la copie. La caution fut remboursé.

Puis, jusqu'à présent juste 2 ou 3 SMS "voici un lien de paiement de 224,28 Euros valable jusqu'au 7 janvier 2025". il était expédié par ScelliusLBP avec un lien

Que vite catégorisé comme du phishing

SMS comme on reçoit de plus en plus par exemple concernant des amendes ANTAI....

Puis 4 ans et demi après un mail

DE 2 choses l'une ou nous avons à faire à du phishing ou à des pratiques de voyou de la part d'Alliade (emprise par la peur, évocation d'huissier de justice,)

Je me demande si je doit déposer une plainte ?

Mais je ne voudrais pas embêter les services de police justices et la justice qui ont bien autre chose à faire...!

Mon épouse émet une hypothèse mais ce n'est qu'une hypothèse.

Ma mère bénéficiait de l'allocation Logement mais il possible que la CAF est fait recours auprès d'alliade pour récupérer cette aide sur les loyers après le DC comme non restitution de l'appartement immédiatement à cause du COVID.

Dans un premier temps la CAF aurait payer l'allocation logement jusqu'à connaissance du DC et traitement.....

attention c'est en réfléchissant que nous pensons à cela ...

MERCI pour avis !

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Avez vous résilié le bail, si oui quand?

Même s'il s'agit d'une tentative de phishing, les Commissariats sont déjà saturés, inutile de perdre du temps avec ça...

Pour le montant demandé, il doit s'agir d'une restant de charges ou de réparations qui ont été faites après la restitution du dépôt de garantie.

Dans tous les cas, pour le domaine locatif, le bailleur n'a que 3 ans pour agir donc il a dépassé les délais...(sauf s'il a obtenu un jugement pour vous condamnant à payer dans ce laps de temps)

Bonne journée

Ines

Par hideo

Bonjour,
Surtout ne pas répondre et ne cliquer sur aucun lien, c'est certainement une arnaque. C'est un recommandé AR que vous auriez dû recevoir et non un e-mail.
Surtout supprimez cet e-mail qui est sans doute un faux de la La Banque Postale

`Voici ce que recommande le LBP

Sachez que La Banque Postale ne vous demandera jamais de fournir vos informations personnelles et bancaires ni de codes personnels que vous auriez reçus par SMS ou courrier, aussi par e-mail, que par SMS ou par téléphone.

Si je reçois un e-mail de ce type, voilà la démarche à suivre :

Je ne réponds pas et je ne clique sur aucun des liens proposés ni sur les pièces jointes ;
En aucun cas, je ne transfère le lien à l'un de mes contacts ;
Je fais suivre l'e-mail à alertespam@labanquepostale.fr ;
Je supprime l'e-mail de ma boîte mail.

.